

Séance du 17 mars 2023

Date de la convocation : 13 mars 2023

Délibération D2023015

Membres

en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, LAVERGNE, FRANCH, PIN-BELLOC et SENAC et de MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, GONINDARD.

Absents et excusés : Mme COCHET et MM. FRILLAY, JOCTEUR MONROZIER et OTAL

Mme COCHET a donné pouvoir à Mme PIN-BELLOC

M. OTAL a donné pouvoir à M. BOUTEILLER

M. CORNILLOU a été élu secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique BOUTEILLER, adjoint aux finances. Il expose au Conseil Municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2023 qui a été soumis à la commission finances en date du 6 février 2023.

Monsieur BOUTEILLER, présente ensuite et commente le BP 2023 dans chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2023, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de Fonctionnement

Dépenses : 989 270.16

Recettes : 989 270.16

En section d'Investissement

Dépenses : 478 533.00

Recettes : 478 533.00

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL

